L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 26 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande une nourrice. S'adresser, de suite, au N° 67 rue de Chartres, leuter les après-midi, de 2 à 4 heures. 24 fév—1em

A VENDRE

A VENDRE—10,000 ouvrages de droit, médecine et autres, neufs et d'occasion, en différentes langues, aux librairies Guldtwaite, 2 et 42 Passage de la Bourse, bon marché. Achat de livres.
22 fév—1em

A VENDRE—Des vaches de race dites Jerseys, Durhams, Holstein et des vaches créoles bonnes laitières avec veaux. S'adresser à H. Mehnert, 74 rue Tchoupitoulas.
20 fév—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Ann Horan, femme de James Jacobson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,079—Division E.—Attendu que John Gibson a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Ann Horan, femme de James Jacobson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 fév—26 30 mars 4

Succession de Louise Deguite, épouse de George Weppner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,276—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Weppner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 fév—25, mars 2 6

Succession de John Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,400—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Morris Leary, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 fév—24—1 mars.

Succession de John Broome.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,951—Division C—Attendu que Benjamin Ory a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Broome, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 fév—17 21 26

Succession de Alexandre Fulson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18,688—Division B—Attendu que Benjamin Ory a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexandre Fulson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 fév—17 21 26

Succession de Wm N. Finney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,258—Division E—Attendu que Mme Verna Finney a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm N. Finney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 fév—24—1 5 mars

Succession de Mme Marie Rose François.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,229—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Fahey, exécuteur testamentaire de feu Marie Rose, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20 fév—20 25 1mars

Succession de Alphonse Perdreauville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,276—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Marie Eulalie Perdreauville, tutrice naturelle et ex officio administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 fév—22 26—3 mars

Succession de Rachel Rebecca Goldsmith

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,159—Division B—Attendu que Gabriel Villere administrateur présente une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rachel Rebecca Goldsmith, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 fév—17 21 26

Succession de Joseph Bolz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,233—Division D—Attendu que Jacques M. Hodge a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Bolz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 fév—19 23 27

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,239—Division A—Attendu que Mary Vesper Bordes a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Louis Bordes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 27

Succession de Louise Dumortier, veuve James Flint.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,217—Division F—Attendu que Mme Louise Thompson a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Dumortier, veuve de James Flint, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 fév—24—1 mars.

Succession de Alexandre Eulalie Salzer, Veuve de Lorenzo Dowdy Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,152—Division E—Attendu que Mme Eulalie Salzer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexandre Eulalie Salzer, veuve de Lorenzo Dowdy Page, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 fév—17 21 26

Succession de Wm N. Finney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,258—Division E—Attendu que Mme verna Finney a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm N. Finney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 fév—24—1 5 mars

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,286.—Division E. — François Cloe vs ses créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire François Cloe est ordonnée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, à son bureau No 6 rue Carondelet, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un sursis, le LUNDI 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, que Martin Voorhies, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
26 fév—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Alice et Annie Mack vs leurs créanciers. No 20,304—Division B—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, Alice et Annie Mack, soit et est par le présent accepter par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour son décharge, et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Harwick soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 18 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, député greffier.
19 fév—19 26 —mars 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John Cordes vs. ses créanciers—No 20,093—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Mauthey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes, soit accepter pour le bénéfice de tous les créanciers dont insolvable et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée pardevant Friedl Zengel, notaire, le 9me jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit et de prendre et considérer cette application fait dans cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui soit leur et soient conformes à la loi, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dites pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
5 fév—3 fév 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,268. Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit accepté pour ses créanciers, que W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable, absents, qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Jules Villere, notaire public en cette ville, le jeudi, 3 mars 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit insolvent, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle Orleans, Lun. 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN.
Deputé greffier.
23 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. No 20,260—George H. Baisley vs ses créanciers.—Ordre de Cour — Que la cession des biens du pétitionnaire George H. Baisley soit et est par le présent accepter par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui pourront être soumises et sur son application pour son décharge, et que Frank L. Richardson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire George H. Baisley soient suspendues.

Nouvelle Orleans, 19 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON Juge.
Pour copie conforme.
W. J. McDONNELL, Deputé-Greffier.
22fév—1,8,15,22 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. T. J. Carver & Co., et T. J. Carver et B. O. L. Rayne vs. leurs créanciers—No 20,124 Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co. et T. J. Carver et B. O. L. Rayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Antoine Hero, jr., notaire en cette ville, le lundi, 12me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant lui et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry Roberts, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
9 fév—3f en 30iours

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Wm C. Hardwick vs ses créanciers—No 20,224 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardwick, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas H. Trist notaire en la ville de la Nlle Orléans le lundi, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour son décharge, et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Harwick soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 18 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs ses créanciers—No 20,268. Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit accepté pour ses créanciers, que W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable, absents, qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Jules Villere, notaire public en cette ville, le jeudi, 3 mars 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit insolvent, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle Orleans, Lun. 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN.
Deputé greffier.
23 fév—3f en30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. No 20,260—George H. Baisley vs ses créanciers.—Ordre de Cour — Que la cession des biens du pétitionnaire George H. Baisley soit et est par le présent accepter par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant N. B. Trist notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises et sur son application pour son décharge, et que Frank L. Richardson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire George H. Baisley soient suspendues.

Nouvelle Orleans, 19 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON Juge.
Pour copie conforme.
W. J. McDONNELL, Deputé-Greffier.
22fév—1,8,15,22 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. T. J. Carver & Co., et T. J. Carver et B. O. L. Rayne vs. leurs créanciers—No 20,124 Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co. et T. J. Carver et B. O. L. Rayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Antoine Hero, jr., notaire en cette ville, le lundi, 12me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant lui et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Lord Pavey, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
9 fév—3f en 30iours

GROS LOT

$150,000

A.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

A

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE C.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AUX LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	30,000	30,000
2 Lots de	15,000	30,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000
9,179 Lots s'élevant à		$535,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 ...	200	20,000
100 ...	100	10,000
1000 ...	50	50,000
9,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Company, chèques de New-York, entraînant sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées par l'Express sans frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New-Orleans.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des représentants Beauregard et Early aux tirages dont ils sont la direction, sera une garantie d'absolue loyauté et assez pour changer parfaite de bilité et une garantie que les chances de tout sont égales. Personne n'ignore que ceux qui ont gagné les numéros que le sort favorisera. Dans toute loterie, il est tout aussi bien possible que le premier lot gagnant de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, soit un lieu et un escroc. L'argent remis en réponse à des promesses mensongères est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller deux fois ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIALAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

James R. Mitchell vs. Mme M. J. Pascal, veuve de J. B. G. Leconte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,443.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magnaine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Bourgogne, Conti, Rampart et St Louis, mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Y. B. Hyde et de l'autre côté par la propriété de Faulkner.

Etant la même propriété acquise par la défoderesse, Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Leconte, conjointement avec Louis Leconte Jr., dans la proportion d'une moitié indivise pour chacun d'eux, par achat de Hyman Isaac et sa femme, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 18 juillet 1866 (Bureau des Aliénations, Livre 91, folio 121).

Et d'après un autre acte passé pardevant A. Dortocourt, notaire en cette ville, le 10 juin 1870, dument enregistré au Bureau des Aliénations pour cette paroisse, dans le Livre 96, folio 755, le dit Louis Leconte Jr. a vendu au mêmé la dite propriété à la dite Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Leconte, défendeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 fév—26 mars 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un grand lot assorti de groceries.

Vins, Liqueurs, etc., etc.

C. Doyle & Co. vs John D. O'Neill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,201.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 8 mars 1887, à 10 1/2 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot assorti de groceries fines, vins, liqueurs, installations, meubles et autres objets, etc.

Ans l'un cheval et un wagon.
Sur les lieux, coin des rues Calliope et Liberté.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 3,5,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée, formant le coin nord-ouest des rues Bacchus et Girod.

Dr. E. B. Marmillion vs. Dr. Charles Louis Roudanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,870—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magnaine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Bourgogne, Conti, Rampart et St Louis, mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Y. B. Hyde et de l'autre côté par la propriété de Faulkner.

Etant la même propriété acquise par la défoderesse, Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Leconte, conjointement avec Louis Leconte Jr., dans la proportion d'une moitié indivise pour chacun d'eux, par achat de Hyman Isaac et sa femme, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 18 juillet 1866 (Bureau des Aliénations, Livre 91, folio 121).

Et d'après un autre acte passé pardevant A. Dortocourt, notaire en cette ville, le 10 juin 1870, dument enregistré au Bureau des Aliénations pour cette paroisse, dans le Livre 96, folio 755, le dit Louis Leconte Jr. a vendu au mêmé la dite propriété à la dite Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Leconte, défendeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 fév—26 mars 5 12 16 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

No 223 rue St. Philippe et No 295 rue Ste. Anne.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No. 79 rue Bienville. SAMEDI 5 mars 1887, à midi, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues St. Philippe, Villere, Ursulines et Robertson, mesurant quarante pieds de façade sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 185 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste. Philippe, sur une profondeur de 185 pieds et 11 pouces. Cette propriété est louée à raison de $24 par mois.

Les améliorations comprennent un cottage double à deux étages, contenant de chaque côté deux chambres en rez-de-chaussée et deux autres à l'étage supérieur, ayant une chambre de chaque côté, hydrant et lieux d'aisance.

2° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district, dans l'Ile bornée par les rues Ste Anne, Claiborne, Dumaine et Robertson, mesurant 34 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Anne sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur. Cette propriété est louée à raison de $24 par mois.

Les améliorations comprennent un cottage double à un étage, ayant de chaque côté 2 chambres, 1 cabinet et une galerie couverte, une cuisine à deux étages ayant de chaque côté 1 chambre en rez-de-chaussée et une autre à l'étage supérieur, hydrant et lieux d'aisance.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans avec hypothèque des acquéreurs à leur propre ordre, portant 8 pour cent d'intérêt payable par anticipation de jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ensemble avec les lettres de garantie ordinaires. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 au dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.
12 fév—12 19 26 mars 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bridget Hannegan vs Jeremiah Joseph Healy, ses mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magnaine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 mars, 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un terrain situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Canal Gasquet, Napoléon et Robertson, ayant un largeur de 100 pieds de façade sur le Canal sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles et mesurant ensemble 12,500 pieds carrés.

Etant les mêmes propriétés acquises par le défendeur dans cette affaire d'Eliza Sharp et ala, conformément à un acte passé le 19 juillet 1884 pardevant Edward Commagery, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 fév—19 26—mars 5 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de tout le contenu et installations de deux magasins de vins et de voitures au No 217 rue Gravier.

Ayant le droit d'occuper le dit local jusqu'au 1 mai 1887, je vendrai le contenu et de

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 19,661.—En vertu d'un ordre de vente datée le 25 février 1887 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magnaine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, LUNDI, 21 mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant lui et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Lord Pavey, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
9 fév—3f en 30iours

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Vente d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse d'Ascension, dans qui un intérêt dans des propriétés de ville.

Successeur de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 11,042.—En vertu de deux jugements de vente, datés respectivement 24 décembre 1885 et 22 janvier 1887, dans deux actions de la Succession de Cyrus Chism, pour l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magnaine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre en habitation sucrière, situé dans la paroisse d'Ascension, Terre aux Bœufs, en arrière de l'habitation appartenant comme sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite habitation faisant face à la rue St. Philippe, sur deux côtés des Bornes et Mecredy ou Billot qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant qui est bornée par les terres de Mme Veuve Bernard Borgne et Proctor ville, et sur le côté est par des terres publiques dans les termes de la succession de S. R. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir: un moulin à sucre, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les meubles, chaudières, vagues, outils, instruments aratoires etc.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 1 jument grise de 7 à 8 ans, 1 mule de 4 ans, 13 à 2 mules, 13 subouls, 7 bœufs, 4 vaches, 4 veaux, 8 wagons à 2 mules, 3 charrettes à 1 mulet, 15 cochons à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 harnais à tourneau, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism dans une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.

1° Trois certains lots de terre, situés dans la Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'Ile bornée par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt-six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.

Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'angle formé par les rues Upperline et Jersey et mesure vingt huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise de cet numéro sept.

2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et du dit lot ci-dessus mentionné, mesurant vingt pieds de face à la ligne